

15 pour

République Française
Département de l'Aveyron



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NANT DU 5 JUIN 2026

Date de convocation : 01 juin 2026

Date d'affichage : 01 juin 2026

Le 05 juin 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de Nant régulièrement convoqué, s'est réuni dans le Petit Hall.

Présents : Bousquié Régine, Bonnefous Yves, Boyer-Luche Nicolas, Coulet Magali, Fabre Myriam, Julian Christian, Larraz Sylvie, Michelon Evelyne, Saquet Éric, Saquet Robin, Sempéré Sylvie, Souyris Audrey, Villaret Célia.

Représentés : Durand-Fontanel C. par Julian C.
Fabry A. par Souyris A.

Le Conseil a pu délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination du secrétaire de séance ; délibération
- 2- Rectification du PV du 30 avril 2026
- 3- Approbation PV du conseil précédent
- 4- Décisions de la Maire

FINANCES

- 5- Subventions aux associations : délibérations
- 6- Subvention exceptionnelle : délibération
- 7- Subvention exceptionnelle : délibération
- 8- Subvention exceptionnelle : délibération

COMMISSIONS

- 9- Élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission de Délégation de Service Public : délibération

DIVERS

- 10- Élections sénatoriales – désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants : délibération
- 11- Délégations du conseil municipal à la Maire : délibération
- 12- Convention facturation avec Véolia : délibération
- 13- Transfert compétence assainissement au SIAEP : délibération de principe
- 14- Les Escapades du théâtre 2026/2027 – signature de convention : délibération

Questions diverses/ information de la Maire

1 - Nomination du secrétaire de séance

Madame la Maire invite le Conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Robin SAQUET est désigné à 15 voix pour.

2- Rectification du PV du 30 avril 2026

Dans le paragraphe dédié à la fixation du montant des indemnités de fonction de la Maire et des adjoints, il convient de remplacer 5315,73 € de montant brut **mensuel** et non annuel.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

3- Approbation PV du conseil du 30/04/2026

Pas d'observation.

Le procès-verbal du conseil du 21 mars 2026 est approuvé à 15 voix pour.

4 - Décisions du Maire

Considérant qu'il appartient à la Maire d'informer le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de droit, Madame la Maire liste les principales décisions prises au nom du Conseil Municipal depuis sa mise en place.

Décisions

- Décision n° 2026-01 portant mise à disposition d'un terrain et d'un local au lieu-dit les Vialarets
- Décision n° 2026-02 portant mise à disposition de la Chapelle des Pénitents
- Ordre de service n° 2 pour l'opération « Rénovation de l'ancienne école des Liquisses » : Interruption provisoire des travaux et prolongation des délais de réalisation des travaux
- Ordre de service n° 2 pour l'opération « Rénovation et agrandissement de l'école communale du Roc Nantais » : Prolongation des délais de réalisation des travaux
- Décision n° 2026-03 portant location appartement des Liquisses

DEVIS	04/05/2026	WURTH 401.90 € (fournitures atelier municipal)
DEVIS	07/05/2026	GARAGE SAQUET 299.63 € (révision Kangoo)
DEVIS	07/05/2026	GARAGE SAQUET 286.34 € (Pneus)
DEVIS	18/05/2026	AIGOUY MOTOCULTURE 4 512.72 € (réparation tracteur et tondeuse)
DEVIS	19/05/2026	CAUVY ASSAINISSEMENT 1 854 € (intervention hydrocureur)
DEVIS	21/05/2026	WURTH 497.06 € (fournitures atelier municipal)
DEVIS	01/06/2026	GAEC SERRES DE RAUJOLLES 1 152.25 € (fleurs)
DEVIS	02/06/2026	CADENET 659.83 € (compteur divisionnaire appartement Liquisses)

Dossiers d'urbanisme :

- DIA 2026 06 : Parcelles A 169 et 1029 – Rue du Faubourg Bas et Volte de la Prade.
- DP012168260011 – Section A - parcelle 117 – Rue du Moulin
- DP012168260012 – Section A – parcelle 113 – Rue Ernest André
- PC 0121382600005 – Section A – parcelle 326 – Rue Droite
- PC 0121682600006 – Section F – Parcelle 328 - Les Homs du Larzac

Le Conseil municipal prend acte.

FINANCES

5- Subventions aux associations : délibérations

Célia VILLARET présente les propositions d'attribution de subventions aux associations après avis de la commission dédiée. Elle expose qu'il n'existe pas de règlement d'attribution aujourd'hui, mais un engagement fort de soutien aux associations. Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de l'association doit être supérieur ou égal au montant de la subvention.

Versement unique sur demande de l'association qui doit parvenir à la commune en 2026

Le financement de l'association par la commune doit être mentionné dans tous les documents de communication de l'association (texte, logo de la commune, etc).

Envoi à la commune du bilan financier 2026 dans les 6 mois qui suivent le 31/12/2026.

Subventions aux associations	2026 Montant attribué
ADMR	500.00 €
Festival des Hospitaliers	4000.00 €
Union des Commerçants et Artisans UCA	1000.00 €
Comité des fêtes	1000.00 €
TOTAL	6500.00 €

Robin Saquet ne prend pas part au vote.
Délibération adoptée à 14 voix pour.

Subventions aux associations	2026 Montant attribué
Nant Nature et Patrimoine NNP	1000.00 €
TOTAL	1000.00 €

R. Bousquié, E. Saquet et S. Larraz ne prennent pas part au vote.
Délibération adoptée à 12 voix pour.

Subventions aux associations	2026 Montant attribué
Nant Culture et Loisirs NCL	200.00 €
TOTAL	200.00 €

R. Bousquié ne prend pas part au vote.
Délibération adoptée à 14 voix pour.

Subventions aux associations	2026 Montant attribué
Retro Movies	1000.00 €
TOTAL	1000.00 €

M. Coulet, M. Fabre, E. Michellon, R. Bousquié et S. Larraz ne prennent pas part au vote.
Délibération adoptée à 10 voix pour.

Subventions aux associations	2026 Montant attribué
Sport Santé bien être pour tous à Nant	1000.00 €
Amicale sapeurs-pompiers	1000.00 €
Nant Jeunesse et Citoyenne	200.00 €
APE	1000.00 €
Groupe spéléologique Nantais	200.00 €
Mas Razal	500.00 €
Les aînés du Roc	200.00 €
FNACA	200.00 €
TOTAL	4300.00 €

R. Bousquié et E. Saquet ne prennent pas part au vote.
Délibération adoptée à 13 voix pour.

Célia VILLARET expose le fonctionnement suivant pour les subventions exceptionnelles :

- Subvention forfaitaire.
- Opération engagée en 2026.
- Pas de possibilité d'acompte, versement unique après la réalisation de l'opération sur demande de l'association et présentation d'un bilan de l'opération et d'un décompte financier. Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation de l'opération.
- Le financement de la commune doit être mentionné dans tous les documents de communication relatifs à l'opération (texte, logo de la commune, etc).

6- Subvention exceptionnelle : NNP

Célia VILLARET expose que l'association Nant Nature et Patrimoine organise le spectacle « L'Oiseau que tu croyais surprendre battit de l'aile et s'envola – Portrait multiple d'Emma Calvé » les 30 et 31 juillet 2026. Il est proposé d'accorder une aide financière fixe forfaitaire de 500 €, et une aide financière complémentaire variable d'un montant maximum de 500 € supplémentaires (montant total communal plafonné à 1000 €).

Délibération adoptée à 15 voix pour.

7- Subvention exceptionnelle : Nant en Transition

Célia VILLARET propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à cette association pour l'organisation de la conférence de M. Serge ZAKA climatologue, le 28 juillet 2026.

C. Villaret, R. Bousquié et E. Saquet ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à 12 voix pour.

8- Subvention exceptionnelle : Le Chœur Francis Poulenc

Célia VILLARET expose que dans le cadre des festivités pour les 1100 ans de l'abbaye, ce chœur crée une œuvre qui sera présentée pour la première fois le 28 juin 2026, et pour laquelle il est proposé d'accorder une subvention de 500 €.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

9- Élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission de Délégation de Service Public : délibération

Madame la Maire rappelle que les modalités de cette élection ont été fixées lors du précédent conseil municipal et qu'une liste a été déposée en mairie le 11 mai 2026. Il convient donc de procéder au vote. A. Souyris souhaite qu'une place de titulaire soit accordée à A. Fabry. M. Coulet rappelle que la composition proposée lors du précédent conseil municipal est celle indiquée sur la liste, et que la loi n'autorise pas de modification.

Liste : titulaires : Y. Bonnefous, E. Saquet et E. Michellon; suppléants : M. Fabre, R. Bousquié et A. Fabry.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 contre (A. Souyris et A. Fabry).

10- Élections sénatoriales – désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants : délibération

La Maire expose que l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux de l'Aveyron, aura lieu le dimanche 27 septembre 2026, et qu'il est obligatoire de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront ce jour-là. La liste doit être paritaire avec alternance stricte. Pour notre commune, elle comporte 3 titulaires et 3 suppléants.

Bureau électoral constitué de la Maire, des deux plus âgés (R. Bousquié et E. Michellon) et des deux plus jeunes (A. Souyris et R. Saquet) de l'assemblée municipale.

Une liste se présente : « Nant unis pour demain » :

- 1 Magali COULET
- 2 Eric SAQUET
- 3 Evelyne MICHELLON
- 4 Yves BONNEFOUS
- 5 Sylvie LARRAZ
- 6 Robin SAQUET

Madame Souyris expose qu'elle souhaite une place de titulaire pour elle-même ou Monsieur Fabry au titre de la représentativité. Il lui est répondu que cette désignation constitue un acte éminemment politique, et que la majorité élue souhaite que tous les délégués soient ses représentants.

Résultats : 13 voix pour la liste Nant unis pour demain, 2 bulletins blancs.

11- Délégations du conseil municipal à la Maire : délibération

Lors du conseil municipal d'installation, apparaissaient des imprécisions dans certaines délégations. Par exemple, la formulation « dans les limites fixées par le conseil municipal » n'était pas assez précise. Un texte a été envoyé en explicitant tous les points flous.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

12- Convention facturation avec Véolia : délibération

Eric SAQUET expose que l'entreprise Véolia est désormais prestataire (et non plus délégataire) de service. Par conséquent, chaque commune doit se charger de la facturation. Il est proposé de passer une convention avec Véolia pour qu'elle continue ce service. Les frais de facturation seront supportés par les abonnés pour un montant de 2,14 € HT.

Le projet de convention n'ayant été envoyé que dans l'après-midi, il sera envoyé aux membres du conseil ultérieurement. Comme la facturation doit intervenir en juillet, il est important de délibérer dès aujourd'hui.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

13- Transfert compétence assainissement au SIAEP : délibération de principe

Célia VILLARET expose que des réflexions ont été engagées par l'équipe municipale précédente, qu'un diagnostic a été effectué et qu'il convient de délibérer sur le principe avant le 30 juin 2026. En effet, passé ce délai, la possibilité d'un transfert de la compétence assainissement collectif ne pourra plus être étudiée jusqu'à la fin du mandat.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

14- Les Escapades du théâtre 2026/2027 – signature de convention : délibération

Dans le cadre des Escapades du théâtre de Millau » de la saison 2026/2027, il est proposé de signer une convention pour le spectacle « Mon père avait trois vaches » moyennant une participation communale de 995 €. Cette représentation aura lieu le dimanche 21 mars 2027 à la salle d'animation du Domaine du Roc Nantais.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Questions diverses/ information de la Maire

- C. Julian fait part des désagréments engendrés par la circulation importante des véhicules motorisés sur l'ancienne voie ferrée du côté de Fontvive. Il va voir ce qu'il convient de faire avec le maire de l'Hospitalet et la CCLV.
- E. Saquet informe que les travaux ont repris à la source du Durzon pour installer la canalisation du nouveau mode de captage. A cette occasion, le tracé a été légèrement modifié pour permettre de préserver la ripisylve et certains arbres.
- Des travaux sont nécessaires pour consolider le pont de St Martin : ils sont programmés début septembre. La circulation sera interdite pendant la durée de l'intervention.

- Etude de la vitesse en traversée des Liquisses : effectuée par Aveyron Ingénierie à partir du mois de septembre.
- Echo Nantais : parution fin juin ; de même que le programme des animations.
- Recrutement de l'adjoint administratif à 35h : effectué. Cette personne intégrera son poste au 1^{er} septembre 2026.
- Bail emphytéotique de 30 ans avec SoleilEvasion signé le 1^{er} juin.
- RDV à la trésorerie de St Affrique : en effet, notre budget est très contraint. Ils vont nous aider à l'analyser.

Signature par le Conseil municipal de la feuille de présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la maire lève la séance à 19h20.

Le Secrétaire de séance
Robin SAQUET



La Maire
Magali COULET



Mme la Maire donne la parole au public.

Mme Laure JEAN demande s'il est possible d'aménager la salle du RDC de la maison de santé. La Maire répond que vu les difficultés financières de la commune, ce n'est pas envisageable pour le moment.

M. Olivier BOURGOIN demande si les plages d'ouverture de la piscine pourraient être allongées, et fait part de fuites importantes relevées la saison dernière au niveau des douches. La Maire répond que la piscine est ouverte en juin pour les scolaires, dans le cadre du « savoir-nager ».